

## 021095 - Petites-Affiches

**GROUPE FLO**

Société anonyme  
Siège social :  
Tour Manhattan  
5-6, place de l'Iris  
92400 COURBEVOIE  
au capital de 20.135.713,50 €  
349 763 375 R.C.S. Nanterre

**Avis de convocation**

Les actionnaires de la société GROUPE FLO sont avisés qu'une assemblée générale mixte se tiendra le 3 juin 2015 à 11 h 00, à La Coupole, 102 Boulevard du Montparnasse - 75014 PARIS afin de délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après :

- De la complétude de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle :
  - Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2014 ; quibus aux membres du Conseil d'Administration de l'exécution de leur mission ;
  - Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice social clos le 31 décembre 2014 ;
  - Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
  - Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce ;
  - Nomination de M. Vincent LEMAITRE en qualité de nouvel administrateur de la Société ;
  - Renouvellement du mandat de M. Gilles SAMYRN en qualité d'administrateur de la Société ;
  - Renouvellement du mandat de M. Xavier LE CLEF en qualité d'administrateur de la Société ;
  - Renouvellement du mandat de M. Luc BERTRAND en qualité d'administrateur de la Société ;
  - Renouvellement du mandat de M. Piet DEJONGHE en qualité d'administrateur de la Société ;
  - Renouvellement du mandat de M. Pascal MALLEBECQ en qualité d'administrateur de la Société ;
  - Renouvellement du mandat de Mme Caroline FORTIER en qualité d'administrateur de la Société ;
  - Renouvellement du mandat de Mme Bénédicte HAUTEFORT en qualité d'administrateur de la Société ;
  - Renouvellement du mandat de Mme Christine de GOUVION SAINT CYR en qualité d'administrateur de la Société ;
  - Renouvellement du mandat de M. Vincent FAVIER en qualité d'administrateur de la Société ;
  - Renouvellement du mandat de M. Edouard CHATENAUD en qualité d'administrateur de la Société ;

Fixation au montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;

Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à M. Dominique Graudier, Directeur Général d'Administration ;

Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à M. Dominique Graudier, Directeur Général d'Administration ;

Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à M. Vincent Lemaître, Directeur Général à compter du 1er septembre 2014 ;

Autorisation en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions ;

**2. De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :**

Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de décider d'une ou plusieurs augmentations de capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires pour un montant maximum de 5.000.000 € en nominal ;

Possibilité d'augmenter le montant des émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital de la Société en cas de demandes excédentaires ;

Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital au profit de salariés et anciens salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ;

Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société à l'effet de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

Autorisation à donner au Conseil d'Administration pour consentir des options de souscription d'actions de la Société au bénéfice des salariés ou dirigeants de la Société ;

Conditions et modalités de la mise en place des options de souscription d'actions de la Société ;

**www.lextenso.fr :**

**BASE DE DONNÉES JURIDIQUES**

Autorisation pour 24 mois de réduire le capital par annulation des actions auto-détenues ;

Modifications de l'article 25 des statuts de la Société relatif à l'accès aux assemblées des actionnaires ;

Modification de l'article 13 des statuts de la Société relatif au Conseil d'Administration ;

Modification de l'article 14 des statuts de la Société relatif à l'organisation du Conseil d'Administration ;

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Les actionnaires peuvent prendre part à cette assemblée quel que soit le nombre d'actions dont ils sont propriétaires, notwithstanding toutes clauses statutaires contraires.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales des sociétés par l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application de l'article L. 228-1 du Code de Commerce, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le 01 juin 2015 à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription en compte des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité doit être constatée par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique dans les conditions prévues à l'article R. 225-61 du Code de Commerce, et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration, ou encore, à la demande de carte d'admission valable au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Une attestation doit être également délivrée par son intermédiaire financier à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

A défaut d'assister personnellement à cette assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- adresser une procuration à la société sans indication de mandataire ;
- donner une procuration à toute personne physique ou morale de son choix dans les conditions prévues à l'article L. 225-106-1 du Code de Commerce. Ainsi l'actionnaire devra adresser à CACEIS Corporate Trust une procuration écrite et signée indiquant son nom, prénom et adresse ainsi que ceux de son mandataire. La révocation du mandat s'effectue dans les mêmes conditions de forme que celles utilisées pour sa constitution.
- voter par correspondance.

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-79 du Code de Commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

pour les actionnaires au nominatif : Soit en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique, résultant d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec le formulaire de vote à distance, à l'adresse électronique suivante [ci-mandataires-assemblees@cacels.com](mailto:ci-mandataires-assemblees@cacels.com) en précisant leur nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué, puis en demandant imprécativement à leur intermédiaire financier (par courrier) à CACEIS Corporate Trust - Service Assemblées Générales Centralisées - 14, rue Rouget de Lisle - 92862 ISSY-LES-MOULINEAUX CEDEX 9 (ou par fax au 01.48.08.05.82) ; soit en se connectant sur le site dédié à un vote en assemblée en utilisant un code identifiant et un mot de passe.

pour les actionnaires au porteur : Soit en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique résultant d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec le formulaire de vote à distance, à l'adresse électronique suivante [ci-mandataires-assemblees@cacels.com](mailto:ci-mandataires-assemblees@cacels.com) en précisant leur nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué, puis en demandant imprécativement à leur intermédiaire financier (par courrier) à CACEIS Corporate Trust - Service Assemblées Générales Centralisées - 14, rue Rouget de Lisle - 92862 ISSY-LES-MOULINEAUX CEDEX 9 (ou par fax au 01.48.08.05.82) ; soit en se connectant sur le site dédié à un vote en assemblée en utilisant un code identifiant et un mot de passe.

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats dûment signées, complétées et réceptionnées au plus tard trois jours avant la date de tenue de l'assemblée générale ou dans les délais prévus par l'article R. 225-80 du Code de Commerce pourront être prises en compte. Par ailleurs, seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si le transfert de propriété intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le 01 juin 2015, à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie le transfert de propriété à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Les formulaires de procuration et de vote par correspondance sont adressés automatiquement aux actionnaires inscrits en compte nominatif pur ou administré par courrier postal.

Conformément à la loi, l'ensemble des documents qui doivent être communiqués à cette assemblée générale, seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais légaux, au siège social de la société GROUPE FLO et sur le site internet de la société [www.groupeflo.com](http://www.groupeflo.com) ou transmis sur simple demande adressée à CACEIS Corporate Trust.

Pour les priorités d'actions au porteur, les formulaires de procuration et de vote par correspondance leurs seront adressés sur demande reçue par le-les recommandés avec avis de réception par CACEIS Corporate Trust - Service Assemblées Générales Centralisées - 14, rue Rouget de Lisle - 92862 ISSY-LES-MOULINEAUX CEDEX 9 au plus tard six jours avant la date de l'assemblée.

Pour être comptabilisés, le formulaire de vote par correspondance, complété et signé, devra être réceptionné chez CACEIS Corporate Trust - Service Assemblées Générales Centralisées - 14, rue Rouget de Lisle - 92862 ISSY-LES-MOULINEAUX CEDEX 9 au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée.

Lorsque l'actionnaire a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, il ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée, sauf disposition contraire des statuts.

Les actionnaires peuvent poser des questions écrites à la société conformément aux articles L. 225-108 et R. 225-84 du Code de Commerce. Ces questions doivent être adressées au siège social de la société, par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Le conseil d'administration

## 021967 - Petites-Affiches

**CREDIT COOPERATIF**

Société coopérative anonyme  
de banque populaire  
à capital variable  
Siège social :  
12, boulevard Pesarro  
CS 10002  
92024 NANTERRE CEDEX  
349 974 931 R.C.S. Nanterre

**Deuxième avis de réunion  
de convocation  
à l'assemblée générale  
des porteurs de titres  
participants**

émission janvier 1986  
de 22.867.500 €

Les porteurs de titres participants émis par la Caisse Centrale de Crédit Coopératif en janvier 1986 et repris par le Crédit Coopératif, du fait de la fusion-absorption en date du 30 juin 2003, convoqués en Assemblée Générale de la masse des porteurs le jeudi 7 mai 2015, au 12, boulevard Pesarro, Nanterre (92000), à 11 heures n'ayant pu valablement délibérer faute de quorum, sont convoqués à nouveau, au siège du Crédit Coopératif - 12, boulevard Pesarro, Nanterre (92000), le jeudi 28 mai 2015, à 12 heures 30 à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour à savoir :

entendre le rapport des dirigeants sociaux sur la situation et l'activité de la société au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2014,

entendre le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de

la société JOHNSON CONTROLS FRANCE, société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 65.373.725 euros, ayant son siège social à COLOMBE (92700), 46-48, avenue Kléber - Les Courils, immatriculée 602 017 572 R.C.S. NANTERRE, a vendu à la société JOHNSON CONTROLS GWS FRANCE, société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 5.076.000 euros, ayant son siège social à RUEIL-MALMAISON (92500), 8, rue Henri-Becquerel, immatriculée 809 872 807 R.C.S. NANTERRE, l'activité de gestion, pour le compte de la clientèle, de biens mobiliers et immobiliers comprenant des systèmes de chauffage, de ventilation et d'air conditionné, de sécurité et d'incendie, d'électricité, d'insonorisation et des services de gestion de l'énergie exploités à COLOMBE (92700), 46-48, avenue Kléber.

La date de cession a eu lieu moyennant le prix principal global de 5.074.000 euros. Entrée en jouissance : 30.04.2015.

**AVIS RELATIFS  
AUX PERSONNES**

022120 - Petites-Affiches  
S.C.-P. Bollé et Sevestre  
Notaires associés  
54, rue Alsace-Lorraine  
45 ORLEANS

**Modification de régime  
matrimonial**

Suivant acte reçu par Maître BOTTEL Notaire à ORLEANS le 17 Avril 2015, Thierry, René FOSSE, cadre, et Michèle, Marie Anne DADOU, cad son épouse, demeurant ensemble NANTERRE (92000), 18, rue Pascal ont modifié leur régime matrimonial communauté réduite aux acquêts par convenir des clauses de préjudice et partage inégal de communauté.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception par exploit d'huissier, auprès de BOTTELLE, notaire à ORLEANS (4501 CEDEX 1, 54, rue d'Alsace-Lorraine, E 51102.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du motif fiscal à M. Le Juge aux affaires familiales du Tribunal de Grande Instance NANTERRE.

Pour avis et mention, M. AL. BOTTELLE, notaire

**SEINE-ST-DENIS - SEINE-ST-DENIS - SEINE-ST-DENIS - SEINE-ST-DENIS**

Apports en numéraire : 1.000 euros.  
Gérance : ZAMPARO Paolo, Messiniano demeurant 19, rue Severine - 93600 AULNAY-SOUS-BOIS.

**SOCIÉTÉS****CONSTITUTIONS**

## 021961 - Petites-Affiches

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société civile immobilière.

**Dénomination :****SCI NEELAM**

Siège social : 23, allée Louis-Bréguet - 93420 VILLEPINTE.

Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers - la vente de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment d'un immeuble, sis 23, allée Louis-Bréguet - 93420 VILLEPINTE.

Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Durée : 99 ans.

Capital : 1.000 euros.

Le conseil d'administration.

**OPPOSITIONS****VENTES DE FONDS**

## 021647 - Petites-Affiches

Suivant acte S.S.P. en date du 30.04.2015, enregistré à Pôle Enregistrement de NANTERRE, le 13 mai 2015, bordereau n° 2015/889, case n° 13,

Gérance : ZAMPARO Paolo, Messiniano demeurant 19, rue Severine - 93600 AULNAY-SOUS-BOIS.

**SOCIÉTÉS****CONSTITUTIONS**

## 021961 - Petites-Affiches

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société civile immobilière.

**Dénomination :****SCI NEELAM**

Siège social : 23, allée Louis-Bréguet - 93420 VILLEPINTE.

Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers - la vente de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment d'un immeuble, sis 23, allée Louis-Bréguet - 93420 VILLEPINTE.

Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Durée : 99 ans.

Capital : 1.000 Euros.

Le conseil d'administration.

**OPPOSITIONS****VENTES DE FONDS**

## 021647 - Petites-Affiches

Suivant acte S.S.P. en date du 30.04.2015, enregistré à Pôle Enregistrement de NANTERRE, le 13 mai 2015, bordereau n° 2015/889, case n° 13,

Gérance : ZAMPARO Paolo, Messiniano demeurant 19, rue Severine - 93600 AULNAY-SOUS-BOIS.

**SOCIÉTÉS****CONSTITUTIONS**

## 021961 - Petites-Affiches

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société civile immobilière.

**Dénomination :****SCI NEELAM**

Siège social : 23, allée Louis-Bréguet - 93420 VILLEPINTE.

Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers - la vente de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment d'un immeuble, sis 23, allée Louis-Bréguet - 93420 VILLEPINTE.

Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Durée : 99 ans.

Capital : 1.000 Euros.

Le conseil d'administration.

**OPPOSITIONS****VENTES DE FONDS**

## 021647 - Petites-Affiches

Suivant acte S.S.P. en date du 30.04.2015, enregistré à Pôle Enregistrement de NANTERRE, le 13 mai 2015, bordereau n° 2015/889, case n° 13,

Gérance : ZAMPARO Paolo, Messiniano demeurant 19, rue Severine - 93600 AULNAY-SOUS-BOIS.

**SOCIÉTÉS****CONSTITUTIONS**

## 021961 - Petites-Affiches

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société civile immobilière.

**Dénomination :****SCI NEELAM**

Siège social : 23, allée Louis-Bréguet - 93420 VILLEPINTE.

Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers - la vente de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment d'un immeuble, sis 23, allée Louis-Bréguet - 93420 VILLEPINTE.

Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Durée : 99 ans.

Capital : 1.000 Euros.

Le conseil d'administration.

**OPPOSITIONS****VENTES DE FONDS**

## 021647 - Petites-Affiches

Suivant acte S.S.P. en date du 30.04.2015, enregistré à Pôle Enregistrement de NANTERRE, le 13 mai 2015, bordereau n° 2015/889, case n° 13,

Gérance : ZAMPARO Paolo, Messiniano demeurant 19, rue Severine - 93600 AULNAY-SOUS-BOIS.

**SOCIÉTÉS****CONSTITUTIONS**

## 021961 - Petites-Affiches

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société civile immobilière.

**Dénomination :****SCI NEELAM**

Siège social : 23, allée Louis-Bréguet - 93420 VILLEPINTE.

Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers - la vente de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment d'un immeuble, sis 23, allée Louis-Bréguet - 93420 VILLEPINTE.

Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Durée : 99 ans.

Capital : 1.000 Euros.